

SYNTHESE M & L

Société par actions simplifiée
Au capital social de 1.867.510 Euros

Siège social : 29 route des Pérouzes
74290 VEYRIER DU LAC

R.C.S. ANNECY 797 740 065

* * * * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 AOUT 2025

* * * * *

Le douze août deux mille vingt-cinq, les associés de la société **SYNTHESE M & L**, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par lettre simple avant l'assemblée.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom des associés qu'ils représentent.

L'assemblée est présidée par le Président, Monsieur Laurent PETIT.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée par Monsieur le Président qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 186.751 actions sur les 186.751 actions composant le capital social. En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation aux associés,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées par le Président.

Monsieur le Président rappelle que les documents énumérés ci-dessus ont été tenus à la disposition de ceux-ci avant l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :



* Nomination d'un Directeur Général.

* Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture faite, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils souhaitent sur les points en rapport avec l'ordre du jour et, s'ils le désirent, à expliquer leur vote à venir.

Constatant que personne ne demande à intervenir, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire nomme en qualité de Directeur général de la société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

** Madame Martine COIN, épouse PETIT,*

Née le 14 février 1952 à CHARLY (Cher)

Demeurant 29 route des Pérouzes – 74290 VEYRIER DU LAC.

Madame Martine COIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ou interdiction à l'exercice desdites fonctions.

Elle aura droit au remboursement de ses frais de mission réception et déplacement, à charge pour elle d'en justifier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les associés présents et par Madame Martine COIN pour acceptation de ses fonctions de Directeur Général.

Laurent PETIT



Martine COIN

(« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général » + signature)

Bon pour acceptation de fonctions de
Directeur Général

